

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 7 décembre 2016

### Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,  
Mmes HUREAU MALLET, MARCHAND, PHILIPPON, VAILLANT,  
MM. BEAUFORT, CARLIER, GAUTHIER, LAMBERT, SAN MIGUEL.

### Était invitée :

Mme BARBIER, Secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 18h35.

M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.

Pas de questions diverses ajoutées à l'ordre du jour.

### 1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2016 et des délibérations prises. Aucune rectification n'est demandée. Approbation du compte rendu et signature du registre.

### 2/ Délibérations

#### a) Attribution de compensation année 2016 :

*Rapporteurs : M. le Maire, M. Carlier.*

Chaque année, la CCRCT nous verse une attribution de compensation qui a été fixée lors de la création de la FPU (fiscalité professionnelle unique) pour compenser, à l'euro près, à cette date, les pertes financières liées au transfert de fiscalité des entreprises à la CCRCT, la taxe professionnelle.

En contrepartie, la commune verse à la CCRCT les sommes correspondant aux charges financières supportées par la CCRCT au titre des compétences communales transférées (Ex : SDIS) ou des compétences propres de la CCRCT (ex : transports).

Actuellement, la commune doit verser plus à la CCRCT qu'elle ne reçoit de la CCRCT. Nous avons donc une attribution de compensation négative d'un montant de **-27428,49 €**.

Avant la fusion en communauté d'agglomération effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et dans le but de ne pas mettre les communes adhérentes en difficultés financières au cours de l'année 2017 à cause de l'application de la neutralisation fiscale (augmentation de la fiscalité intercommunale d'où baisse de la fiscalité communale pour en neutraliser les effets), la CCRCT propose de verser par anticipation un produit supplémentaire par l'intermédiaire d'une augmentation des attributions de compensation dès 2016. L'attribution de compensation définitive pour Gland sera donc de **-3905,90 €**. Cela représente un « gain » de **23522,79 €**. Il s'agit d'une avance de trésorerie pour nous permettre de d'appliquer la neutralisation fiscale en 2017 qui entraînera une perte de revenus fiscaux de la commune.

L'unanimité n'étant pas acquise, la délibération est mise au vote

Résultat du vote : Votants : 11 Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

La délibération est adoptée.

#### b) Attribution de compensation 2017 :

*Rapporteurs : M. le Maire, M. Carlier.*

La somme de 23522,79 € étant un trop perçu sur l'année 2016 puisque la neutralisation fiscale ne prendra effet qu'en 2017, il faudra donc rembourser cette somme en 2017 sous forme d'attribution de compensation à la communauté d'agglomération auquel viendra s'ajouter la somme de 3905,90 € due au titre des attributions de compensation 2017 à la communauté d'agglomération.

Par délibération, il est nécessaire de confirmer que nous approuvons la diminution de l'attribution de compensation d'un montant de 23522,79 € pour la seule année 2017 et que cette attribution de compensation sera de -27428,49 € en 2017

L'unanimité n'étant pas acquise, la délibération est mise au vote

Résultat du vote :    Votants : 11    Pour : 10    Contre : 1    Abstention : 0

La délibération est adoptée.

c) Indemnité de trésorier :

*Rapporteurs : M. le Maire, Mme Barbier.*

Chaque année nous sommes amenés à verser une indemnité de conseil à Madame la Trésorière de Château-Thierry pour son travail de conseil et de vérification des comptes de la commune. Son montant est calculé en fonction de la taille de la commune et des trois derniers budgets communaux. Le taux de cette indemnité peut être modulé de 0 à 100% de son montant en fonction du degré de satisfaction des responsables communaux.

M. le Maire propose de fixer le taux à 100% soit une indemnité de 239,97 € au titre de l'année 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

d) Engagement des crédits d'investissement 2017 :

*Rapporteurs : M. le Maire, Mme Barbier*

M. le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'engager les crédits d'investissements 2017 à hauteur de 25 % des crédits 2016. Particularité 2017 : l'attribution des crédits doit être déterminée par anticipation. M. le Maire sollicite l'autorisation d'étudier avec Mme Barbier la répartition de ces crédits et en faire communication au prochain Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

e) Rapport annuel 2015 de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry :

*Rapporteur : M. le Maire.*

M. le Maire présente une synthèse du Rapport annuel 2015 présenté par la Communauté de Commune de la Région de Château-Thierry. L'ensemble du document est consultable en Mairie et sur le site Internet de la CCRCT. Le Conseil Municipal est invité à approuver ce rapport par délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

f) P.P.R.I.cB (Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de Boues) :

*Rapporteur : M. le Maire.*

Suite à l'enquête publique sur le PPRicB qui a eu lieu dans les communes concernées et des modifications apportées (modifications ne concernant pas la commune de Gland), M. le Maire demande au Conseil Municipal si nous maintenant notre avis favorable déjà exprimé précédemment par délibération. L'avis favorable du Conseil est reconduit.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

**3/ Informations diverses :**

1. Urbanisme :

Information sur les probables évolutions de l'urbanisme pour la période 2017-2020 notamment en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) suite à la constitution de la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Nous aurons de plus amples informations lorsque la Communauté d'Agglomération sera opérationnelle.

2. Cailloux :

M. le Maire fait part des « accords » passés entre l'Association Foncière de Gland et la commune pour l'achat en commun de cailloux destinés à l'entretien des chemins afin de minimiser les coûts d'achat et de transport. Une commande commune sera faite chaque année en fonction des besoins

recensés sur la commune autres que l'entretien des chemins viticoles du ressort de l'Association Foncière.

3. Repas des Aînés :

Compte rendu de la journée (repas et animation appréciés) et des problèmes de puissance électrique rencontrés au cours du Repas des Aînés et des solutions rapides à y apporter, le Foyer Rural étant régulièrement loué. La puissance électrique du compteur sera vérifiée et notre employé communal fera un contrôle poussé des circuits pour identifier le problème.

4. Travaux :

Les travaux de changement de portails, de portes et de fenêtres traînent en longueur malgré nos relances aux deux entreprises retenues.

5. Broyeur d'accotement :

Même problème que pour les travaux. La commande (d'octobre) tarde à être livrée.

6. Défibrillateur :

La commune devrait être équipée de cet appareil (assez onéreux) mais quel serait l'emplacement le plus judicieux ? Mairie ? Foyer ? Autre ?

7. Vœux du Maire :

Ils auront lieu le 8 janvier à 15h00 au Foyer Rural M. Husson.

**4/ Permanence inscription listes électorales :**

Une permanence aura lieu le samedi 31 décembre de 9h30 à 11h30 conformément à la Loi pour permettre aux retardataires de s'inscrire sur les listes électorales s'ils veulent voter aux présidentielles et législatives en 2017. La population sera informée par voie d'affichage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45